

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 5 novembre 2018

Convocation du : 29 octobre 2018

Objet : SERVICE AUX HABITANTS –service petite enfance
Demande de subvention CAF micro-crèche Aspres-sur-Buëch.

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Monique Barthélémy, secrétaire.

Etaient présents : Jean-Marie Bernard, Jacques Francou, Sébastien Simion, Alain Froget, Thierry Fodera, Monique Barthélémy, Bernadette Lapeyre, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Roger Aquino, Guy Jullien, Michel Truc, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Jean-François Contoz, Thierry Gau, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Briouille, Pierre Schiazza, René Moreau, Jean-Paul Artigues, Michel Gaudy, Joël Bourbousse, Nathalie Ferrere, Franck Gatounes, Jacqueline Marcellin, Bernadette Saudemont, Marc Ventre.

Etaient absents : Jean-Paul Bellet, Alain Laurens, Michel Mescle, Françoise Galmiche et Michel Gaignaire.

Pouvoirs : Françoise Pinet absente a donné pouvoir à Sébastien Simion,
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à René Moreau,
Josette Revoux absente a donné pouvoir à Maurice Chautant.

La micro-crèche sise à Aspres sur Buëch fonctionne depuis le 4 décembre 2017. Il est apparu à l'équipe encadrante la nécessité de disposer d'un abri d'environ 5 m², d'un portillon permettant aux familles de venir chercher leurs enfants par cet accès lorsqu'ils sont à l'extérieur (afin d'éviter de passer par l'intérieur de la structure) et d'un cheminement sous forme de dalles formalisant le cheminement piétons du portillon à la terrasse extérieure.

Le Docteur Roux du service de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) s'est rendue le 14 août 2018 à la micro-crèche "Ô comme trois pommes" et préconise également la mise en place d'un local de rangement extérieur et précise sur son rapport "Je suis favorable au principe de l'installation d'un portillon au niveau du jardin, permettant aux parents de venir chercher leurs enfants par cet accès, laissant ainsi la possibilité au personnel d'organiser le départ des enfants dans le jardin durant les beaux jours. Ce portillon devra comporter une ouverture à distance et un retour à ressort. "

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 8 000€ TTC. La subvention demandée est de 4 000€.

Après examen et discussion, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant.

Votants : 33 dont 3 pouvoirs	Pour : 33	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	-----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20181105-Db136_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2018

Affichage : 26/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie BERNARD